



*Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30*

STA/LP/SF/BC/CD-200904-965

ARRÊTE N° ARR/2020/ST/227

Nous, Maire de la Ville de HEM,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre des **travaux de renouvellement du réseau gaz de chaque côté du 1 au 37, rue du Calvaire à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du 17 au 27 septembre 2020, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Du 17 au 27 septembre 2020, la vitesse de la circulation sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : Du 17 au 27 septembre 2020, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise LOCATRA.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise LOCATRA, 1 rue du Dronckaert, 59223 Roncq.

Fait à HEM, le - 5 SEP. 2020

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'aménagement, aux
travaux, à la voirie et au numérique.**

Laurent PASTOUR

